

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 87 (1961)
Heft: 18: Comptoir Suisse, Lausanne, 9-24 septembre 1961

Nachruf: Esselborn, Alfred

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

marché des logements à loyer modéré. Elle veut éveiller l'intérêt du plus grand nombre possible de personnes pour une nécessité de la vie quotidienne : le logement, et plus particulièrement le logement économique.

Les expériences révèlent que trop souvent — et ce fait a été maintes fois relevé par de nombreux architectes membres de la SIA — les appartements construits à grand renfort de prestations officielles sont meublés et habités à rebours du bon sens. Il s'agit donc aussi de dénoncer ces erreurs et d'engager les fabricants à mettre sur le marché des meubles pratiques et adaptés aux conditions de logement d'aujourd'hui.

Cette exposition se présente comme suit :

- Une première section est consacrée aux données du problème : situation et évolution démographique, besoins, réalisations et prévisions ; la vision synthétique de cette évolution passée et future est illustrée de photographies et de plans de réalisations bernoises, genevoises, fribourgeoises et vaudoises et de projets de nouvelles constructions.
- La deuxième section illustre de façon vivante et réaliste ce que l'on entend par logement à loyer modéré : un appartement de trois pièces et demie entièrement reconstruit et dont le plan a été choisi par une commission de la SVIA. Cet appartement est entièrement meublé d'un mobilier exécuté à la suite d'un concours dont le jury était présidé par M. J.-P. Vouga, architecte cantonal, et où la SVIA était largement représentée. Ce mobilier symbolise l'aménagement simple et rationnel d'un appartement à loyer modéré. Cette seconde section est complétée par des photographies et des plans de réalisations de nombreuses

sociétés immobilières ayant construit des immeubles à caractère social et des exemples de HLM mis à disposition par la Triennale de Milan.

- Des stands et panneaux d'entreprises et d'associations de métiers ou de branches économiques intéressées à la construction constituent la troisième section : chaux et ciments, briques, plâtre, couleurs et vernis, bois, isolation, ventilation, revêtements de sols, etc.

Les organisateurs de l'exposition, ceux qui l'ont inspirée et appuyée, ne poursuivent pas d'autre but que d'être utile au bien commun dans le domaine du logement. Nous recommandons à tous les membres de la SIA qui viendront au 42^e Comptoir suisse de ne pas manquer de consacrer quelques instants à la visiter.

Cours d'introduction sur les problèmes nucléaires

L'Association suisse pour l'énergie atomique, en collaboration avec les Chambres romandes du commerce et de l'industrie, le Club d'efficience, l'Office suisse d'expansion commerciale et la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, organise les 18 et 19 octobre 1961, à l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne, un *cours d'introduction sur les problèmes nucléaires*, destiné à des non-spécialistes.

Le programme et le bulletin d'inscription parviendront sous peu aux membres de la SVIA et des autres sections romandes de la SIA.

sa qualité d'ingénieur de la Société Générale pour l'Industrie, dont il deviendra ingénieur en chef puis, en 1953, sous-directeur.

Pendant plus de vingt-trois ans, il n'a cessé de déployer à la SGI ses qualités de technicien ingénieur, riche de bon sens, toujours à la recherche de solutions nouvelles et originales mais simples, claires et logiques,

et aussi ses qualités de travailleur acharné, ne ménageant ni son temps ni sa peine pour arriver aux buts qu'il s'était fixés.

Et c'est ainsi qu'à côté de beaucoup d'autres activités, il s'est sacré — c'est bien le terme qu'il faut employer — à l'étude et à la réalisation de l'important aménagement hydro-électrique du Pouget (Aveyron, France), des centrales hydro-électriques de la Grande Dixence, d'Yvoz-Ramet sur la Meuse (Belgique), de Luachimo (Angola), et il suivait depuis quelques années la construction de grands ouvrages destinés à la production d'énergie électrique dans l'Etat de Maharashtra (Inde).

Mais cette énumération sèche donne une impression bien incomplète de l'activité d'Alfred Esselborn, car tout ce qu'il faisait, il le faisait avec enthousiasme, avec passion même, et en cherchant toujours à améliorer ce qui avait été acquis précédemment.

Et à côté de l'ingénieur, il y avait l'homme, l'homme au cœur généreux, l'homme d'un dévouement absolu,

NÉCROLOGIE

Alfred Esselborn, ingénieur EPF (1892-1961)

Il a quitté ce monde le 12 août 1961, alors qu'il était entré dans sa soixante-dixième année, mais il était encore étonnamment jeune. On pouvait lui appliquer le jugement d'un grand Américain : « On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années, on devient vieux parce qu'on a abandonné son idéal ; jeune est encore celui qui s'émerveille et s'intéresse à toutes choses. »

Après avoir obtenu, en 1916, son diplôme d'ingénieur civil à l'Ecole polytechnique fédérale, Alfred Esselborn passe quelques années au Département des travaux publics, à Genève, puis, de 1920 à 1926, il est à la direction des travaux de construction de l'usine de Chancy-Pougny.

De 1927 à 1937, il a son port d'attache à Bruxelles, au Bureau d'études industrielles F. Courtoy, dont il est nommé directeur en 1932. Son activité l'amène alors, comme constructeur d'usines hydro-électriques, en Syrie, au Liban, au Congo, et les conditions que l'on rencontrait dans ces pays à cette époque provoquent et satisfont ses enthousiasmes audacieux et courageux.

Puis, en 1938, il rentre au pays, à Genève qu'il aimait en bon Genevois qu'il était, pour prendre la direction des travaux de l'usine hydro-électrique de Verbois en



ALFRED ESSELBORN, ingénieur EPF
1892-1961

l'homme foncièrement honnête et loyal, l'homme toujours désireux de rendre service et surtout l'homme aimable, spirituel, amusant, souvent facétieux et sachant garder le sourire en toutes circonstances. Dans des situations difficiles — car même dans une longue et belle carrière, il faut en traverser — si son visage devenait grave, jamais il ne se durcissait, et cette gravité en elle-même laissait apparaître les sentiments de bienveillance qui l'animaient.

Les nombreux témoignages de sympathie qui sont parvenus à l'occasion de son décès, de tous les milieux et de pays lointains, ont montré que partout où il avait passé, il n'avait laissé que des amis.

En pensant à cette personnalité si humaine et si attachante, on peut répéter la pensée du philosophe hindou Dhammapada : « Chez les hommes de bien, pensées, paroles et actes ne font qu'un. »

F. B.

BIBLIOGRAPHIE

Barrages mobiles et prises d'eau en rivière, par M. Bouvard, chargé de cours à l'ENSEHR de Grenoble. Editions Eyrolles, Paris, 1960. — Un volume 15,5 × 24 cm, 268 pages, 149 figures. Prix : relié toile, 28 NF.

L'étude des barrages en rivière fait appel à des disciplines fort variées : hydraulique fluviale ou souterraine, géologie, résistance des matériaux, mécanique des sols, études technologiques. Encore ces disciplines font-elles souvent appel à des éléments de nature très disparate qui vont des théories les plus complexes à l'empirisme le plus total.

Tous ces éléments étaient jusqu'à présent dispersés. C'est leur synthèse que ce livre présente aujourd'hui, synthèse indispensable à qui veut éviter les nombreux aléas que comporte l'établissement d'une prise d'eau en rivière. Les nombreux paramètres qu'il s'agit de déterminer : niveau de la retenue, largeur des passes, type de vanne, parafouille sont successivement analysés et définis.

Ce livre est destiné aux constructeurs et entrepreneurs ainsi qu'aux exploitants d'ouvrages hydrauliques de toute nature. Les ingénieurs préoccupés par les transports solides, le fonctionnement du matériel hydro-mécanique, le dessablage des eaux, y trouveront des renseignements précieux sur l'état actuel de ces techniques. Il ne sera pas moins précieux pour les étudiants, grâce notamment aux indications qu'il contient sur la façon pratique d'utiliser la théorie pour la solution de problèmes concrets.

M. Bouvard présente d'abord, pour chaque question, l'état actuel des théories ; il le fait de façon simple et intuitive, en précisant chaque fois les détails d'application aux problèmes posés. Une bibliographie sélectionnée complète cet examen théorique. L'auteur aborde ensuite le côté expérimental des solutions, se basant sur la large expérience qu'il a acquise comme animateur d'une équipe ayant établi de nombreux projets concrets. Son étude résulte en outre des leçons du comportement de plus de deux cents ouvrages — succès comme échecs — tant en France qu'à l'étranger.

Un chapitre est consacré aux « prises par en dessous », domaine auquel de nombreuses publications — simples descriptions ou analyses d'un point particulier — ont été déjà consacrées, sans qu'aient été regroupés les éléments également fort disparates qui entrent en jeu. L'auteur mentionne en particulier plusieurs dispositifs fort ingénieux pour déceler les dépôts de sable (avec télétransmission éventuelle), dont l'emploi ne peut que faciliter dans des proportions importantes l'exploitation

de ces ouvrages, que ce soit pour l'irrigation, pour la production d'énergie ou pour tout autre usage industriel.

Extrait de la table des matières :

Données naturelles. — Le charriage. — Ecoulements à travers les pertuis des barrages : méthodes de calcul théorique, calcul des débits à travers le barrage. — Le barrage : conception générale, calcul hydraulique et statique de l'ouvrage, barrage d'une hauteur importante. — Vannes et batardeaux. — Les prises d'eau. — Dégraveurs et dessaleurs. — Prises du type « en dessous ».

Aménagement du territoire et propriété privée, par Jean-Michel Roulin, docteur en droit. Lausanne (ch. Entre-Bois 29), Nouvelle Bibliothèque de droit et de jurisprudence, 1961. — Un volume 16 × 23 cm, 158 pages. Prix : broché, 15 fr.

C'est un sujet d'une brûlante actualité dont traite le savant ouvrage de M. Jean-Michel Roulin : *Aménagement du territoire et propriété privée*, qui vient de paraître.

Connue il y a dix ans de quelques spécialistes seulement, l'expression d'aménagement du territoire a aujourd'hui passé dans le langage courant, sans d'ailleurs que ceux qui en parlent sachent toujours exactement ce qu'elle représente. Rationaliser l'utilisation et l'occupation du sol en disciplinant l'initiative privée correspond incontestablement à une nécessité vitale en Suisse, dont le territoire exigu interdit tout gaspillage de la surface utilisable. C'est là un point sur lequel l'on n'insistera jamais trop.

Un plan d'aménagement moderne comportera notamment des mesures telles que zones industrielles, zones d'habitation, zones agricoles, zones de verdure, etc. Elles ont pour effet de limiter plus ou moins sévèrement la liberté du propriétaire. Dans quelle mesure les prescriptions des plans d'urbanisme sont-elles compatibles avec l'ordre constitutionnel, en particulier avec la garantie de la propriété ?

Deux problèmes se posent avant tout : la prescription en question est-elle justifiée par un intérêt public suffisant et convient-il d'indemniser le propriétaire ? C'est dans la jurisprudence du Tribunal fédéral qu'il faut aller chercher la réponse à ces deux questions. A l'heure actuelle, la première est fortement négligée et n'offre au particulier qu'une protection insignifiante. Quant au problème de l'indemnisation, la solution qui lui a été donnée est encore peu claire sur bien des points, en raison du petit nombre d'arrêts rendus. De l'insécurité actuelle naît une situation inconfortable tant pour le propriétaire que pour l'autorité, qui ne savent ni l'un ni l'autre jusqu'où s'étendent leurs droits et leurs obligations respectifs.

Les mesures d'aménagement sont cependant loin d'être préjudiciables au propriétaire. Au contraire, il arrive qu'elles confèrent à son fonds une plus-value non négligeable.

A l'heure actuelle, en Suisse comme dans tous les pays voisins, on ne prélève que la plus-value consécutive à la réalisation d'un ouvrage d'intérêt public profitant plus particulièrement à certains propriétaires. Peut-on par contre prélever la plus-value consécutive à l'établissement ou à la modification d'un plan d'aménagement ?

L'étude de la législation anglaise immédiatement postérieure à la dernière guerre ainsi que celle de la nouvelle loi allemande (la plus récente d'Europe dans ce domaine) montrent que la tendance actuelle est de moins en moins favorable à une généralisation du prélevement de la plus-value et cela avant tout pour des questions pratiques.

Tels sont les principaux problèmes étudiés dans cet ouvrage, qui sera d'une grande utilité pour les juristes, théoriciens et praticiens, les architectes, les ingénieurs et les fonctionnaires de l'Etat et des communes.